

- Communiqué de presse -

Paris, le 4 mars 2016

**BRUNSWICK SOCIÉTÉ D'AVOCATS ACCOMPAGNE ADVICENNE DANS LE CADRE DE LA CESSIION
D'UN PRODUIT EN ANESTHESIOLOGIE PEDIATRIQUE A PRIMEX PHARMACEUTICALS**

Fondé en 2007 à Nîmes par deux scientifiques et entrepreneurs, Luc-André Granier et Caroline Rousset-Maupetit, le laboratoire pharmaceutique Advicenne développe et commercialise des médicaments pédiatriques innovants pour le traitement de maladies orphelines ou négligées du système nerveux central et de certains désordres néphrologiques chez l'enfant, deux domaines thérapeutiques jugés prioritaires par les agences de santé.

La jeune société vient de finaliser la cession au laboratoire helvético-finlandais, Primex Pharmaceuticals, d'un de ses premiers produits développés en interne, un sédatif hospitalier destiné à améliorer la prise en charge des enfants lors des procédures médicales, thérapeutiques et diagnostiques, ou avant une anesthésie générale. Primex Pharmaceuticals, qui complète ainsi sa gamme de produits en anesthésie, le commercialisera en Europe puis aux Etats-Unis.

Cette opération, d'un montant de plusieurs dizaines de millions d'euros, s'inscrit dans le cadre d'un objectif de concentration des activités d'Advicenne sur ses deux domaines de référence que sont la néphrologie (maladies rénales) et la neurologie (maladies du système nerveux central). La société, forte à ce jour d'une quinzaine de salariés dont 10 chercheurs, souhaite en outre accélérer ses développements cliniques en cours et la commercialisation de deux de ses médicaments ciblant l'épilepsie.

Advicenne était conseillée sur les aspects corporate par le cabinet Brunswick avec Philippe Beauregard, avocat associé et Céline Leparmentier, avocate senior, en collaboration avec le Cabinet Carrel, Alexandra Carrel, sur les aspects de *licensing* et transfert de produits. Cette opération réalisée par Advicenne, que le cabinet Brunswick accompagne depuis 2008 dans sa structuration et son développement, illustre l'expertise de l'équipe de Brunswick et sa capacité à accompagner les startups pharma ou biotech sur le long terme et notamment dans la cession de leurs actifs substantiels et dans la mise en place de partenariats stratégiques.

Conseils cédant

Brunswick Société d'Avocats (Philippe Beauregard, avocat associé, Céline Leparmentier, avocate), accompagné par **Cabinet Carrel** (Alexandra Carrel, avocate associée)

Conseil acquéreur

De Gaulle Fleurance & Associés (Francine Le Péchon-Joubert et Nathalie Garnier) avocates associées

Contact Cabinet :

Philippe Beauregard - Avocat Associé
Brunswick Société d'Avocats
Tél. : +33 1 78 99 43 99
pbeauregard@brunswick.fr

Contact Presse :

Cyril Rocca
Sachinka
Tél. : +33 1 40 46 07 27
c.rocca@sachinka.com

A propos de Brunswick Société d'Avocats

Créé en 1989, le cabinet accompagne ses clients - entreprises innovantes, PME-ETI françaises et internationales, cotées ou non et leurs dirigeants, investisseurs financiers et industriels - dans leur quotidien et dans leur développement. Ses équipes interviennent en fusion-acquisition, capital investissement, bourse et marchés de capitaux, droit fiscal, droit social, droit des entreprises en difficulté, contentieux des affaires, contrats commerciaux, droit de la propriété intellectuelle et des technologies de l'information et immobilier.

Brunswick Société d'Avocats est un membre actif du réseau international d'avocats GESICA.

Pour plus d'informations www.brunswick.fr
